

Monsieur Gaston Durand.

Vice Président de la Commission de
musique des Fêtes de Françoise
de Cézelly et Moquin - Tandon
rue de la Loge 29.

Montpellier.

Monsieur :

Nous sommes dûment
en possession du Règlement Général
et des renseignements pour le Grand
Concours de Musique qui doit avoir
lieu à votre ville le prochain mois
d'Août; dont nous vous en sommes
fort reconnaissants.

Nous serions infiniment heureux
de pouvoir prendre part à un
concours ^{d'une importance} si manifestement
extraordinaire, et nous félicitons

encore une fois de tout notre
cœur la ville de Montpellier
qui a initié ces fêtes.

Cet Orphéon cependant craint
qu'il ne lui sera pas possible
de concourir aux dites fêtes, attendu
à ce qu'il n'y a pas de récompenses
pécuniaires à aspirer qui puissent
nous permettre de nous couvrir des
frais de voyage, lesquels sont toujours
importants pour une Société, et la
nôtre ne se trouvant pas à même
de les pouvoir rembourser seule.

Nous vous serions toutefois
obligés si vous vouliez bien nous donner
^{s'il est possible} plus de renseignements, car nous désirerions
vivement assister au Concours, et nous
aurons beaucoup de peine si nous ne
pouvions pas satisfaire ~~notre~~ ardent désir.

Bien
Veuillez agréer
Respectueusement

Monsieur:

Nous aimerions bien
savoir si nous serions à temps
maintenant pour concourir au
Grand Concours Musical qui doit avoir
lieu dans votre ville les 15 & 16 Août
prochain, afin de nous décider
immédiatement à y prendre part,
pour peu qu'il nous soit possible.
Nous espérons de votre obligeance
que vous nous donnerez une réponse
par retour, et vous en remercions
d'avance.

Agrez, Monsieur, nos salutations cordiales.

Monsieur Gaston Durand

Vice Président de la Commission de
musique des Fêtes de Françoise
de Cezelly et Moquin. Fauder
rue de la Lope 29

Montpellier

Coristas que s' comprometen pera anar a
Bilbao i Montpelier

Corda
Sentura
Palau
Martoli
Quin
Masís
Quintan
Ribalta
Gay

Virgili
Vibes
Aguiló
Bach
Blase
Bate
Cargada
Ferrer
Girones
Omedes
Sala

Capmany
Montlleó
Miller
Roca
Vagues
Lagande
Sams
Uragone
Wacté

Xifre
Xirana
Parras
Samaniego
Datti
Quirals

Coristas que
no poden venir

P. Peró
Roqueta

Coristas
indecisa
Blavia
Lapeya (i. a. b.)
Farreres
Quintan
Bore
Boret
Manas

Coristas que
no hi eren

Strany
~~Sala~~
Lleyfà
Llana
Pastor
Peró
Prat

Die ost. n. l. pr. l.

Chlorophyllum
hirsutum, 29

has d'habitud, que contribuïrà
ens donarà poderament a fer
més forts encara els lligams
de germanor entre els pobles d'una
mateixa tradició y que parlan
la mateixa llengua.

Per aquest motiu l'"Orfeó
Català" desitjaria tingues la
bondat de fer-nos saber a quin
degut temps les condicions de
dit Certamen, jaig vindria
gran interès a poder-hi prendre
part, com esperem que aviat vera.

Que Deu premis a quiesos
nobles treballs, y a novelles
ens unissi cadia dia més
fraternament ab los fills de
la gran pàtria del nostre
"villatge".

En espera de vostra benigne res-
posta, no es quit l'opressió de V.

Apa. 10

El Sr. D. J. M. R. B.
11. 11. 1881

Duport n°1, pral

Barcelona 13 Août 1892

Monsieur

Gaston Lurieu

Vice Président de la Commission de musique des
Jésuites de Francisco de Cixello et Hoquin Jandou.

Montpellier

Monsieur: Je vous salue d'abord en
passion du Règlement Général et des
recommandations pour le Grand Concours
de Musique qui doit avoir lieu à votre
ville le prochain mois d'août; dont nous
vous en sommes fort reconnaissants.

Vous serez infiniment heureux
de pouvoir prendre part à un concours
si important et si manifestement
extraordinaire, et nous souhaitons encore

une fois de tout notre cœur la ville de
Montpellier qui a initié ces fêtes.

Cet Arphion cependant craint qu'il
ne lui sera pas possible de concourir aux
dites fêtes attendu à ce qu'il n'a pas de
recompenses pécuniaires à espérer qui
pourraient nous permettre de nous couvrir des
frais de voyage, lesquels sont toujours im-
portants pour une société, et la note ne
se trouvant pas à même de les pourvoir en
tout ou en partie.

Tout vous sera toutefois obligé
si vous réalisez bien nous donner s'il est
possible plus de renseignements, car
nous désirerions vivement assister au
Concours, et nous aurons beaucoup de
peine si vous ne pourrions pas satis-

faire notre ardent désir.

Recevez, Monsieur, avec
salutations sincères,

Le Président

Montpellier, le 31 Mai 1896



Monsieur Millet Pagès Président
de l'Orfeo Català, à Barcelone

Monsieur le Président,

Je m'empresse de répondre à votre honorée lettre du 30 courant, en vous adressant d'autre part, sous pli spécial, tous les documents relatifs au grand Concours International de Musique organisé par la Ville de Montpellier.

J'ose espérer que ces documents vous parviendront exactement et que nous aurons l'agréable plaisir d'enregistrer l'adhésion de votre excellent "Orfeo".

Plusieurs autres Sociétés Espagnoles ont répondu favorablement à notre invitation et notre Comité a décidé, sur leur demande, d'autoriser la traduction en Espagnol des morceaux imposés.

Afin de faciliter cette traduction, qui est du reste facultative, les morceaux imposés vous seront adressés 10 jours avant la date prévue aux art 22 et 26 du Règlement, soit 50 jours à l'avance pour le concours d'honneur et 40 jours à l'avance pour celui d'exécution.

Nous espérons vivement que vous voudrez bien honorer nos Fêtes Musicales par votre présence. Nous vous y assurons d'avance, un chaleureux succès, et l'accueil le meilleur de la part de la population Montpelliéraine, ainsi que des nombreux étrangers de tous pays attirés dans notre Ville par le succès de notre belle Exposition Nationale.

La glorieuse Cité de Jaicome le Conqueridor sera particulièrement heureuse de recevoir dans ses murs ses frères de Catalogne et de les y applaudir.

En attendant le plaisir de recevoir votre adhésion, veuillez agréer Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Secrétaire général du Concours Musical

J. Fraquet

Sec. G^{ral} de la Com^m Municipale des Fêtes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE

DE

MONTPELLIER



DÉPARTEMENT

DE

L'HÉRAULT

GRAND CONCOURS INTERNATIONAL

d'Orphéons, de Musiques d'harmonie, Fanfares, Trompes de Chasse, Trompettes et Estudiantinas

ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

Les 26 et 27 Juillet 1896

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance diverses *modifications* que notre Comité d'organisation a cru devoir apporter à *certaines articles du Règlement du Concours*, et ce, pour répondre aux désirs exprimés par de nombreuses Sociétés.

1^o ART. 7 (Lecture à vue).

Le Concours de lecture à vue est obligatoire pour toutes les Harmonies et les Fanfares sans exception. *Il sera facultatif pour les Chorales, les Sociétés de Trompettes, de Trompes de Chasse et les Estudiantinas.*

2^o ART. 38 (Récompenses du Concours d'honneur).

La prime en espèces affectée aux Trompettes, Trompes de Chasse, Estudiantinas est portée à autant de fois **60 francs** qu'il y aura de Sociétés concurrentes.

3^o ART. 39.

Le terme de rigueur pour le délai d'inscription est reporté au **Dimanche 7 Juin** dernière limite.

AVIS IMPORTANT. — *Par suite de la modification apportée à l'ART. 7, les Sociétés Chorales, Trompes de Chasse, Trompettes et Estudiantinas sont priées d'indiquer, sur leur feuille d'adhésion, si elles désirent prendre part au Concours à vue.*

D'importantes réductions sur les *tarifs de transport* ont été déjà consenties par les principales Compagnies de Chemins de fer et par diverses Compagnies Maritimes. Les

Sociétés intéressées devront se mettre directement en rapport avec les Agents respectifs desdites Compagnies.

En présence des nombreuses adhésions émanant des Sociétés d'Espagne, d'Algérie et de Tunisie, le Comité d'organisation a décidé que, dans le cas probable où le budget du Concours présenterait un excédent de recettes, il serait attribué des prix en espèces aux Sociétés venues des *localités les plus éloignées* et qui n'auraient pas été primées au Concours d'honneur.

Afin d'éviter toute confusion le Comité croit devoir rappeler une fois de plus aux Sociétés que le Grand Concours International de musique des 26 et 27 juillet 1896, organisé par la Municipalité est absolument distinct de tout autre et n'a rien de commun notamment avec un Concours spécial Languedocien annoncé par le Félibrige Latin pour une date ultérieure.

Dans le cas où notre envoi du Règlement et de la feuille d'adhésion ne vous serait pas parvenu, nous restons à votre disposition pour vous en faire tenir un nouvel exemplaire.

Nous vous serons reconnaissants, Messieurs, *de vouloir bien nous adresser votre feuille d'adhésion le plus tôt possible*, afin de faciliter notre tâche, et, dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, la nouvelle assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

*Le Président de la Commission
municipale des Fêtes,*

J. BRIOL, Adjoint au Maire.

Le Secrétaire Général du Concours,

J. FESQUET.

Secrétaire Général de la Commission
municipale des Fêtes.

Le Commissaire Général du Concours,

G. MICHEL-QUATREFAGES.

Chef d'orchestre de l'Association
générale des Etudiants.

Le Président-Directeur du Concours,

Félix VIANÈS, Officier d'Académie,

Vice-Président de la Commission municipale
des Fêtes,

Président de la Société philharmonique
Sainte-Cécile.

Le Vice-Président du Concours,

Louis MURAOÛR, Président de l'Orphéon
de Montpellier.

Vu :

Le Commissaire Général de l'Exposition,

E. SOREAU, Officier d'Académie.

Montpellier le 10 Mai 1896

CONCOURS MUSICAL

C'EST aujourd'hui que commence le Concours musical, qui amènera dans notre ville 160 sociétés musicales, dont nous avons donné dernièrement la liste. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur ce concours.

Voici la liste du jury :

Président d'honneur : M. E. Paladilhe, de l'Institut ; président effectif : M. Laurent de Rillé, compositeur.

Liste des Membres. — MM. Aberlin, directeur de musique ; Alicot, chef de musique au 15^e d'Infanterie ; Amalou, chef d'orchestre ; André, chef de musique au 115^e de Ligne ; Avy, compositeur ; Barber, directeur de la Société Générale ; Barrégat, chef d'orchestre, compositeur ; Bénazet, professeur, directeur de musique ; Bérard, professeur ; Bonnet, ex-caporal tambour ; Borne, organiste, compositeur ; Boubal, professeur ; Bourrellis, chef de musique au 105^e de Ligne ; Bouchier, chef de musique de l'armée en retraite ; Carles, professeur.

MM. Chapuis, compositeur ; Chayla, sous-chef de musique au 17^e de Ligne ; Combes, compositeur, professeur ; Coquelin, chef de musique au 122^e de Ligne ; Darles, professeur, compositeur ; Delhomme, professeur ; Deplaix, journaliste ; Drumez, professeur ; Eustace, chef de musique au 2^e régiment du Génie ; Fabre, professeur ; Farigoul, chef de musique des équipages de la Flotte ; Féline, professeur ; Fourestier, organiste, compositeur ; Frat, docteur en médecine ; Fruchier, compositeur, professeur ; Gaudard, soliste de la Garde Républicaine ; Granel, directeur du Jardin des Plantes ; Granger, professeur ; Granier, chef d'orchestre.

Hugues, ancien chef de musique ; Jacquemet, capitaine au 10^e d'Artillerie, compositeur ; Jamard, directeur de chorale ; Jonnet, professeur, compositeur ; Jouveau, professeur ; Kling, professeur, compositeur ; Laborde, chef de musique au 158^e de Ligne ; Lambert, directeur de l'Ecole Nationale de Musique, à Montpellier ; Laporte, directeur de musique ; Lauber, chef de fanfare au 13^e Chasseurs à cheval ; Meurgey, chef de musique de l'armée en retraite ; Phélizon, chef d'orchestre, compositeur ; Prudhomme, chef de musique au 1^{er} de Ligne ; Quéru, chef de musique au 163^e de Ligne ; Raspaut, chef de musique au 143^e de Ligne ; Courrouy, chef de musique au 81^e de Ligne ; Servel, professeur ; Tatincloux, ex-caporal clairon au 2^e Génie ; Tempie, membre de la Commission administrative du Conservatoire ; Toernig père, organiste, compositeur ; Tindel, directeur de musique ; Tuffou, directeur de chorale ; Vailhé, tambour-major au 9^e de Ligne ; Véhot, chef de musique du Génie en retraite ; Vernazobres, pianiste, compositeur, ancien chef de musique de l'armée ; Vidal, chef de musique au 12^e de Ligne.

Les fêtes commenceront samedi soir à 9 heures, par la réception, au foyer du Grand-Théâtre, des membres du Jury, des délégations, etc. A l'Exposition, fête de nuit, concert donné par plusieurs sociétés.

Dimanche, à 9 heures, le concours de lecture à vue aura lieu par sections : au Grand-Théâtre, grand lycée de garçons, Palais de l'Université, deuxième cour, Ecole de médecine, école primaire supérieure, école laïque du faubourg Boutonnet et de la cité René.

Le concours d'exécution aura lieu : au Grand-Théâtre, à l'Eden-Concert, Palais de l'Université, Association des étudiants, au Gymnase communal.

A 8 heures et demie, retraite aux flambeaux, fête de nuit à l'Exposition, concerts.

Lundi, à 8 heures, concours d'honneur international.

A 8 heures et demie, grand défilé de toutes les Sociétés réunies. Rassemblement cours Gambetta et plan Cabane. Distribution de la médaille commémorative.

A 3 heures, grand festival. Distribution solennelle des récompenses, sous la présidence de M. Laurent de Rillé.

Fête de nuit à l'Exposition. Festival au Peyrou.

Parmi les musiques venues à l'occasion du concours, se trouvent plusieurs musiques espagnoles, qui, en souvenir de l'excellent accueil fait au 2^e génie, à Barcelone, seront certainement l'objet de la curiosité et de l'enthousiasme publics. Parmi celles-ci, la plus importante est l'*Orféon Reusense*, dont le chef, Don Estanilas Matheu y Mäs, est une des personnalités musicales les plus en vues.

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs le portrait du chef de l'*Orféon* et l'*Orféon* pris en groupe.

L'*Orféon* espagnol (El centro de lectura de Reus). Ce remarquable orféon, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, donnera, lundi prochain, à Palavas, un magnifique concert auquel la société musicale si renommée dans notre colonie Algérienne, le *Progrès et Amateurs réunis de Boufarick*, a bien voulu promettre son bienveillant concours.

Le lendemain, mardi, aura lieu, dans l'enceinte de l'Exposition, une grande fête Hispano-Franco-Algérienne, à laquelle la *Sainte Cécile* de Montpellier a également promis d'assister. Cette fête de nuit comprendra l'exécution d'œuvres inédites espagnoles (chant et musique), ainsi qu'un programme des mieux choisis, qui permettra d'apprécier dans leur meilleur répertoire les Sociétés qui prendront part au concert. Voici, notamment, les morceaux très goûtés en Espagne et d'une facture toute originale, qui seront chantés par l'*Orféon Reusense* avec accompagnement de musique d'harmonie par la *Sainte-Cécile* de Montpellier :

Los nets dels Almugavers, célèbre rigodon du maestro J. A. Clavé.

Las Galas del Cinca, valse chantée du même auteur.

Hymne à Reus, cantate avec développements musicaux du plus puissant effet.

Parmi les sociétés qui concourent, se trouvent également plusieurs sociétés Algériennes. L'une d'elles, qui est en même temps une société de comédie, la *Comédienne*, société française d'Alger, donnera, mardi, une fête au casino de Palavas.

A signaler aussi parmi les Sociétés les plus renommées qui prennent part au Concours : l'*Harmonie de Crausol* ; l'*Harmonie de Trèbes* (Aude).

Déjà à l'heure où ces lignes paraîtront, la plupart des Sociétés sont arrivées et parcourent nos rues et nos promenades, où elles mettent une grande animation. C'est un curieux spectacle, de voir les membres des diverses Sociétés dans leurs costumes parfois très pittoresques, parcourir d'une allure hésitante les promenades, et demander des explications que leur cicérone s'empresse de leur donner. Le nombre de curieux, sans compter les parents et amis des exécutants qu'attire le Concours musical, est très grand, et pendant ces deux jours, les étrangers seront en très grand nombre dans notre ville. Ce sera, sans contredit, le plus grand succès de

l'Exposition. Si on en juge par l'accueil fait hier soir au *Progrès et Amateurs réunis de Boufarick*, à son arrivée en gare, l'enthousiasme promet d'être considérable. Qui en eût douté du reste ? Montpellier, n'est-ce pas la ville hospitalière par excellence, et les fêtes du Centenaire de notre Université ne sont-elles pas là pour prouver que nos compatriotes savent bien faire les choses !



l'art industriel à un tel degré, qu'on pourrait supprimer le qualificatif.

Mais je ne serais pas badaud et flâneur, si je ne suivais la foule et ne m'arrêtais avec elle devant la splendide exposition de M. Arnavielhe, d'un goût si fin et délicat, où chacun trouve toujours un détail nouveau à admirer, soit comme fini dans l'art qui a présidé aux ciselures des meubles, soit comme dernier cri pour leur commodité, détails qu'il faut examiner attentivement et qu'on reconnaît plus on examine cette charmante exposition.

VOICI cependant que la foule s'agite et se précipite au-devant de gens sérieux et graves, qui ont l'air de remplir une sérieuse mission. Ce sont les membres du jury. Ma foi, il sera peut-être agréable à nos lecteurs de savoir leur nom. Je les croque au vol.

SECTION PREMIÈRE Arts Industriels

GROUPE 1. — *Arts libéraux* : MM. Coulet, président, Martel, secrétaire, Pouget, Grégoire.

GROUPE 2. — *Arts de précision* : MM. Crova, président, Jourdan, secrétaire.

GROUPE 3. — *Instruments de musique* : M. Lapeyrie, jury de section.

GROUPE 4. — *Arts industriels* : MM. Cordier, président, Crouzet, secrétaire, Girardot.

GROUPE 5. — *Arts décoratifs* : MM. Gayraud, président, Lefèvre, secrétaire, Servel.

GROUPE 6. — *Médecine et Chirurgie, Hygiène, Médecine et hygiène vétérinaires* : MM. Tédénat, président, Challandes, secrétaire, Jacob, Pourquier, Servent.

SECTION II

GROUPE 8. — *Sylviculture* : Jury de section, M. Durand.

GROUPE 9. — *Zootéchnie, Agriculture, Sériciculture* : Jury de section, M. Guiral.

GROUPE 10. — *Agriculture, Ostréiculture, Pêche, Chasse* : Jury de section, M. Boissier.

GROUPE 11. — *Viticulture, Vinification* : MM. Giret et Houdaille, présidents, Duran, vice-président, Roos, secrétaire, Leenhardt Charles, Mary Baptiste, Lacour, Caizergues, Raynaud.

SECTION III Industrie

GROUPE 13. — *Industries métallurgiques* : MM. Hauser, président, Gay, secrétaire, Avinens.

GROUPE 14. — *Industries mécaniques* : MM. Thomine, président, Pagès, secrétaire, Teule père.

GROUPE 15. — *Industries chimiques* : MM. Astre, président, Roubaud, vice-président, Salva François, secrétaire, Crassous, Gervais, Vital, Guchens, Maurin, Boujoli, Carrière (de Lyon), Giraud A.

GROUPE 16. — *Industries des produits alimentaires* : MM. Rouvière-Huc, président, Deiss, vice-président, Eymar, secrétaire, Jager, Ch. Bayle, Bontoux, Raynal et Roquelaine, François Gustave.

GROUPE 17. — *Industries régionales et Industries de l'Etat* : Jury de section, M. Arnaud.

SECTION IV

Vins, Spiritueux, Boissons fermentées

GROUPE 18. — *Les Vins* : MM. le docteur Violet, président, Bret, vice-président, Marty Clément, secrétaire, Aubrespy, Catalan aîné, Blattié, Bastide Scœvola, Giraud Louis, Faure.

GROUPE 19. — *Spiritueux-Liqueurs* : MM. Court, président, Marquès, vice-président, Lacaze, secrétaire, Bribes.

GROUPE 20. — *Boissons fermentées* : MM. Commandeur, président, Martin, secrétaire, Kreip.

SECTION V

GROUPE 21. — *Industries du bâtiment* : MM. Kruger, président, Grasset, secrétaire, Debens, Chevallier.

GROUPE 22. — *Mobilier et accessoires* : MM. Cabanel, président, Arnavielhe, secrétaire.

GROUPE 23. — *Tissus, vêtements et accessoires* : MM. Carrière (de Ganges), président, Joulé, secrétaire, Manilève, Gerin, Campredon, de Madron, Vitou.

SECTION VI

GROUPE 24. — *Industrie des transports* : MM. Causse, président, Claparède, secrétaire.

SECTION VII

GROUPE 28. — *Electricité* : MM. Crova, président, Couzy, secrétaire, Junius Pugnoux.

Et maintenant je laisse ces messieurs à leurs grosses occupations et m'en vais, heureux de n'avoir pu entendre le crin-crin de l'Exposition.

Notes d'un flâneur.

Institut Antidiphthérique

DE MONTPELLIER

PAR décret en date du 27 juin, la fabrication de sérum antidiphthérique est autorisée dans le laboratoire de Montpellier dirigé par M. le docteur Poujol.

On sait que le décret officiel ne fait que consacrer un état de choses existant depuis plusieurs mois. En effet, dès le lendemain du jour où l'application humaine du sérum antidiphthérique fut faite à Paris par le docteur Roux avec le succès que l'on connaît, la Faculté de Montpellier s'était proposée de préparer dans ses laboratoires le précieux remède ; elle y était encouragée par le succès de la souscription organisée par l'Association des Amis de l'Université, succès qui l'assurait à la fois de l'appui moral de la région et des ressources pécuniaires nécessaires. Aussi, dès le mois de juin de l'année dernière, les premières doses de sérum fabriquées à Montpellier étaient-elles recueillies ; depuis cette époque il en a été délivré à tous les médecins qui en ont fait la demande et les résultats heureux obtenus dans de nombreux cas de diphthérie, soit à l'hôpital, soit dans les familles, ont démontré l'avantage d'une production locale qui permettait à tous d'avoir sur l'heure du sérum récent. Les démarches pour obtenir l'autorisation de délivrer le sérum étaient faites, mais les formalités imposées par la loi sur les sérum thérapeutiques ayant souffert des retards inévitables, le sérum ne pouvait être largement diffusé, et son emploi devait être dans tous les cas justifié par l'urgence.

Aujourd'hui l'autorisation officielle de fabriquer et de délivrer va permettre à l'institut antidiphthérique de remplir complètement le vœu du public et d'arriver à ce résultat que tout médecin de la région, en présence d'un cas de diphthérie, soit assuré d'avoir à sa portée et sur l'heure le remède spécifique. Pour atteindre ce résultat, le Conseil de l'Institut se propose de constituer, dans le plus grand nombre possible de localités de la région, des dépôts municipaux de sérum antidiphthérique. Chaque dépôt recevra deux ou trois doses, lesquelles resteront à la mairie, à la garde du Maire. Qu'un cas de diphthérie se produise dans la commune, le médecin appelé, — s'il juge convenable d'appliquer le sérum antidiphthérique, — pourra demander au Maire de mettre à sa disposition le dépôt municipal, lequel suffira toujours pour parer au cas d'urgence, et permettra d'attendre un nouvel envoi demandé à l'Institut, par dépêche s'il faut.

Le sérum antidiphthérique ne conservant pas indéfiniment ses propriétés, les dépôts en seront renouvelés à intervalles assez rapprochés pour qu'on soit certain que le remède n'a rien perdu de son pouvoir spécifique. A cet effet, chaque paquet envoyé aux mairies portera inscrite sur l'étiquette la date où le sérum devra être retourné à l'Institut antidiphthérique, lequel renouvellera le même jour le dépôt municipal.

Les dépôts vont être effectués incessamment. Le Conseil de l'Institut, tenant compte des moyens dont il dispose actuellement, a décidé d'établir d'abord des dépôts dans les chefs-lieux de canton de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de la Lozère, et, en outre, dans un certain nombre de communes de ces départements ainsi que de Vaucluse ou de la Drôme, qui, par leurs souscriptions, soit privées, soit municipales, ont particulièrement contribué à la fondation de l'Institut. Plus tard, l'Institut, ayant accru ses moyens de production, fera bénéficier des dépôts particuliers le plus grand nombre de communes possible.

En outre des dépôts municipaux, le sérum sera délivré, dès maintenant, à titre onéreux, aux médecins ou pharmaciens, aux mêmes conditions que le sérum de l'Institut Pasteur. Les envois seront effectués aussitôt reçus les demandes.

Enfin, le service de diagnostics bactériologiques des angines, qui n'a pas cessé de fonctionner à l'Institut antidiphthérique depuis le mois de novembre 1894, sera, comme par le passé, à la disposition des médecins.

Pour tout ce qui concerne les dépôts municipaux ou envois de sérum, ainsi que le diagnostic bactériologique des angines, on est prié de s'adresser à M. le Docteur Poujol, directeur de l'Institut antidiphthérique.

Docteur POUJOL.

Souscription pour élever un Monument à Pasteur

Le succès obtenu par l'Institut antidiphthérique de Montpellier, qui vient d'être autorisé à distribuer le sérum fabriqué par lui, nous rend encore plus agréable la mission qui nous a été confiée par le Comité central de Paris de provoquer et de recueillir les souscriptions de la région Montpelliéraine à l'effet d'élever un monument à Pasteur. N'est-ce pas, en effet, grâce au génie de ce dernier, que le sérum antidiphthérique a pu être découvert et par suite que tant de vies humaines peuvent être conservées chaque jour ? La reconnaissance publique ne saurait être trop grande envers la mémoire d'un homme auquel nous devons de si nombreux bienfaits et nous sommes convaincus que chacun de nos compatriotes voudra apporter son obole à la souscription ouverte

par le Comité de l'Hérault. Nous rappelons que des listes de souscription ont été envoyées dans chaque localité à MM. les Maires, Instituteurs, Pharmaciens, Médecins, etc., chez lesquels on peut souscrire. Les sommes les plus minimes sont reçues avec gratitude, le Comité désire surtout avoir le plus grand nombre possible de souscripteurs.

Le Comité.

Chronique des Eaux

PALAVAS-LES-FLOTS

Les fortes chaleurs que nous subissons donnent à notre charmante station une animation peu ordinaire. Les baigneurs venus s'y établir sont plus nombreux que d'habitude, et les montpelliérains qui viennent passer la journée ou la soirée ne se chiffrent plus, tant est grand leur nombre.

Aussi, la Compagnie pourrait-elle se montrer généreuse vis-à-vis du public, et modifier quelque peu son installation, qui manque, non seulement de confortable, mais encore des choses les plus nécessaires. Mais n'insistons pas, il ne faut pas demander l'impossible.

Outre l'attrait de la brise marine qui rafraîchit agréablement les citadins exténués, Palavas nous offre assez de distractions ; on paraît vouloir faire des fêtes assez nombreuses et attrayantes, on ne peut que s'en louer.

Le Casino est, tous les soirs, bondé de spectateurs, et c'est justice. La troupe de cette année-ci est de beaucoup supérieure aux précédentes ; la comédie, par exemple, y est très bien rendue.

La *Cagnotte*, *Divorçons* ont été applaudies par tous les spectateurs, charmés et étonnés de pareille aubaine.

A signaler aussi une excellente reprise de la *Périchole*, qui a produit un grand effet. Très bien, Mme Lenfant et M. Tillet, dans les personnages de la *Périchole* et de Piquillo, et très amusants MM. Charlet, Jourdan et André.

M. Charlet est extrêmement drôle dans le personnage du vice-roi du Pérou.

Nous aurons, cette semaine, le *Maitre de Forges*, avec le concours de M. E. Lassalle, dans le principal rôle.

Le rôle de Claire de Beaulieu sera joué par Mme Delion, nouvellement engagée.

Ce soir, samedi, première de *Boccace*, monté avec beaucoup de soin. Il faut espérer un nouveau succès.

Mercredi, a eu lieu le premier bal de la saison. Ces bals ne sont pas une des moindres attractions de Palavas.

Jeunes gens et jeunes filles attendent impatiemment ces bals hebdomadaires, qui sont véritablement charmants.

Cette semaine, on annonce de nombreuses attractions au Casino de Palavas : les orphéons espagnols, les musiques algériennes, doivent donner plusieurs représentations.

Lundi 27 juillet, Festival et Fêtes publiques, en l'honneur de la Société orphéonique Espagnole de Reus, composée de 60 exécutants, avec le concours de l'Harmonie de Boufarik (Algérie), composée de 80 exécutants.

A 4 heures, au kiosque, grand Concert Symphonique par l'Orchestre du Casino, sous la direction de M. Amalou.

A 8 heures 25, réception à la gare des Sociétés étrangères par les autorités. Salves d'artillerie. Illumination et pavoisement de tout Palavas.

A 9 heures, au casino, Grand Concert vocal et instrumental, donné au bénéfice de la Société orphéonique Espagnole de Reus, avec le concours de l'Harmonie de Boufarik, de la fanfare de Palavas, de l'Orchestre et de la Troupe du Casino.

Pour cette journée, la direction des Chemins de fer de l'Hérault mettra, à la disposition du public, des trains supplémentaires.

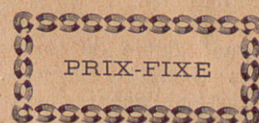
Spectacles probables :

Samedi 2, *Boccace*. — Dimanche 3, *La Fille Angot*. — Lundi 27, Festival avec le concours de la Société Espagnole de Reus et l'Harmonie de Boufarik. — Mardi 28, *Boccace*. — Mercredi 29, Bal de famille. — Jeudi 30, *Boccace*. — Vendredi 31, *Le Maître de Forges*, avec



MAISON MODÈLE

Place Castellane et rue Trésorier-de-la-Bourse, MONTPELLIER



Habillements confectionnés pour Hommes et Petits Garçonnetts